

**INSTITUT DE RECHERCHE EN GEOPOLITIQUE ET
D'ETUDES STRATEGIQUES**

Revue
Intelligence Stratégique

Vol. 009, Numéro 025, Juillet-Septembre 2026

E-ISSN : 3006-5488, P-ISSN : 3006-547X

<https://doi.org/10.62912/JYFU3565>



Siège social : 292, avenue Mweka, Commune de Lingwala, Kinshasa, République
Démocratique du Congo.

Téléphone : +243 89 7175 074 ; 82 006 1696

E-mail : felly.lukunga@revue-is.org, article@revue-is.org, info@revue-is.org ;

Internet : www.revue-is.org ; www.irges.org

Europe : 59, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, + 41 22 810 88 68, Chambre de
Commerce Suisse-RD Congo, info@ccsc.ch



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 9, numéro 25

Juillet-Septembre 2026

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/IRGES1054>

www.revue-is.org

**ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE FACE AUX MUTATIONS DU
COMMERCE INTERNATIONAL : NOUVEAUX ENJEUX DE GOUVERNANCE
ÉCONOMIQUE MONDIALE**

Richard MUKUNDJI MUBADILA

Professeur Associé au Département des Sciences Politiques et Administratives et Politiques à
l'Université Pédagogique Nationale (UPN)/Kinshasa-RDC

Felly LUKUNGA NGOMBA

Assistant et Doctorant en Relations Internationales à l'Université Pédagogique Nationale
(UPN)/Kinshasa-RDC

RÉSUMÉ

La présente étude analyse les mutations contemporaines du commerce international et leurs implications sur le fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle s'inscrit dans le contexte d'une profonde transformation de l'économie mondiale caractérisée par l'émergence de nouvelles puissances commerciales, le développement de l'économie numérique, la montée du régionalisme économique et la multiplication des enjeux liés au développement durable. À partir d'une approche qualitative fondée sur l'analyse documentaire, l'étude examine successivement les fondements théoriques et institutionnels du système commercial multilatéral, les transformations contemporaines du commerce international, la crise du multilatéralisme commercial ainsi que les perspectives de réforme de l'OMC. Les résultats montrent que l'organisation traverse une crise de gouvernance marquée par les difficultés des négociations commerciales, la paralysie du mécanisme de règlement des différends et la remise en cause croissante de certaines règles du commerce international. Parallèlement, la prolifération des accords commerciaux régionaux révèle l'émergence de nouvelles formes de gouvernance économique qui redéfinissent les rapports entre régionalisme et multilatéralisme. L'étude conclut que, malgré ses limites actuelles, l'Organisation mondiale du commerce demeure un instrument indispensable à la stabilité des échanges internationaux. Sa réforme apparaît dès lors comme une nécessité afin de préserver un système commercial fondé sur des règles communes et de répondre aux nouveaux défis liés au commerce numérique, au développement durable et aux aspirations des pays en développement.

Mots-clés : *Organisation mondiale du commerce ; Multilatéralisme commercial ; Régionalisme commercial ; Commerce international.*

ABSTRACT

This study analyzes contemporary changes in international trade and their implications for the functioning of the World Trade Organization (WTO). It is set against the backdrop of a profound transformation of the global economy characterized by the emergence of new trading powers, the development of the digital economy, the rise of economic regionalism, and the proliferation of issues related to sustainable development. Using a qualitative approach based on a literature review, the study examines, in turn, the theoretical and institutional foundations of the multilateral trading system, contemporary transformations in international trade, the crisis of trade multilateralism, and prospects for WTO reform. The findings show that the organization is undergoing a governance crisis marked by difficulties in trade negotiations, the paralysis of the dispute settlement mechanism, and growing challenges to certain rules of international trade. At the same time, the proliferation of regional trade agreements reveals the emergence of new forms of economic governance that are redefining the relationship between regionalism and multilateralism. The study concludes that, despite its current limitations, the World Trade Organization remains an indispensable instrument for the stability of international trade. Its reform therefore appears to be a necessity in order to preserve a trading system based on common rules and to address new challenges related to digital trade, sustainable development, and the aspirations of developing countries.

Keywords : *World Trade Organization; Trade multilateralism; Trade regionalism; International trade.*

INTRODUCTION

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le commerce international s'est affirmé comme l'un des principaux moteurs de la croissance économique mondiale. La création en 1947 de l'Accord Général sur les Tarifs et le Commerce, connus plus sur l'acronyme anglais (GATT), *General Agreement on Tariffs and Trade*, puis en 1995 de l'Organisation mondiale du commerce, (OMC), traduisait la volonté des États d'établir un système commercial multilatéral fondé sur des règles communes, la réduction progressive des barrières commerciales ainsi que la stabilité et la prévisibilité des échanges internationaux.

Cependant, notre analyse vise à démontrer de quelle manière les transformations de l'économie mondiale ont progressivement révélé les limites de

ce système. L'émergence de nouvelles puissances économiques, le développement des chaînes de valeur mondiales, l'essor du commerce numérique, les préoccupations environnementales, les tensions géopolitiques et le retour de certaines politiques protectionnistes ont profondément modifié les conditions de fonctionnement de l'OMC. L'enlisement du Programme de Doha, les divergences relatives aux subventions et au traitement spécial et différencié pour les pays en développement ainsi que la paralysie de l'Organe d'appel de règlement des différends de l'OMC depuis décembre 2019 constituent les principales manifestations de cette crise institutionnelle.

Parallèlement, nous constatons une progression importante du régionalisme commercial. La multiplication des accords commerciaux régionaux et méga-régionaux offre aux États des cadres de coopération plus flexibles, mais elle comporte également des risques de fragmentation normative et d'affaiblissement de la gouvernance commerciale multilatérale. En Afrique, la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine illustre la recherche d'une complémentarité entre l'intégration régionale et la participation au commerce mondial.

La présente étude s'interroge ainsi sur la capacité de l'OMC à s'adapter aux mutations contemporaines et à préserver son rôle de régulateur du système commercial international. Nous cherchons plus précisément à déterminer dans quelle mesure la crise du multilatéralisme, la montée du régionalisme et l'apparition de nouveaux enjeux économiques remettent en question son efficacité et sa légitimité.

Nous soutenons l'hypothèse selon laquelle l'OMC traverse une crise de gouvernance résultant de l'inadaptation de certaines de ses règles et de ses mécanismes institutionnels aux réalités économiques et géopolitiques actuelles. Toutefois, nous considérons qu'elle demeure indispensable à la régulation du commerce international et que sa réforme constitue une condition essentielle au maintien d'un système commercial fondé sur des règles communes.

Notre étude repose sur une approche qualitative basée sur l'analyse documentaire des accords de l'OMC, des rapports des organisations internationales, de la littérature scientifique et des données relatives au commerce mondial. Elle vise à contribuer à la réflexion sur l'avenir de la gouvernance

économique mondiale, sur la réforme de l'OMC et sur l'amélioration de la participation des pays en développement au système commercial multilatéral.

I. DIACHRONIE DU SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL

L'histoire du système commercial multilatéral est étroitement liée à la recherche d'un ordre économique international capable de prévenir les désordres économiques et politiques qui avaient caractérisé la période de l'entre-deux-guerres. La crise économique de 1929, la montée du protectionnisme et les politiques de dévaluation compétitive avaient contribué à l'effondrement des échanges internationaux et alimenté les tensions qui conduisirent à la Seconde Guerre mondiale. Au lendemain de ce conflit, les puissances victorieuses ont estimé nécessaire de mettre en place un cadre institutionnel destiné à promouvoir la coopération économique internationale et à favoriser la stabilité des échanges.

Les accords conclus à Bretton Woods, aux Etats-Unis d'Amérique en 1944 marquent le point de départ de cette nouvelle architecture économique internationale. Alors que le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement furent rapidement créés, le projet de mise en place d'une Organisation Internationale du Commerce (OIC) ne put aboutir en raison du refus du Congrès américain de ratifier la Charte de La Havane de 1948. Face à cet échec, les États décidèrent de mettre en œuvre de manière provisoire l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, plus connu sous l'acronyme GATT.¹

Pendant près d'un demi-siècle, le GATT a constitué le principal cadre de régulation du commerce international. Son action a principalement consisté à organiser plusieurs cycles de négociations destinés à réduire progressivement les droits de douane et les obstacles au commerce. Les différents cycles de négociations ont permis une libéralisation sans précédent des échanges internationaux et une forte croissance du commerce mondial. Toutefois, le champ de compétence du GATT demeurait limité au commerce des marchandises et ses mécanismes institutionnels apparaissaient de plus en plus inadaptés aux transformations de l'économie mondiale.

¹ MATSUSHITA M., SCHOENBAUM T. J., MAVROIDIS P. C. et HAHN M., *The World Trade Organization: Law, Practice, and Policy*, Oxford University Press, Oxford, 2023.

Le cycle d'Uruguay, durant huit ans, ouvert en 1986 et clôturé en 1994, a marqué une étape décisive dans l'évolution du système commercial multilatéral. Les négociations ont abouti à la signature de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC. Entrée en fonction le 1er janvier 1995, l'OMC dispose d'une personnalité juridique internationale et d'un champ de compétence beaucoup plus large que celui du GATT. Elle couvre désormais non seulement le commerce des marchandises, mais également le commerce des services et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

L'OMC du commerce repose sur plusieurs principes fondamentaux qui structurent le système commercial multilatéral. Le principe de la non-discrimination, à travers la clause de la nation la plus favorisée et le principe du traitement national, constitue la pierre angulaire de l'édifice commercial multilatéral. À ces principes s'ajoutent ceux de la transparence, de la prévisibilité, de la réciprocité et de la concurrence loyale.

L'architecture institutionnelle de l'OMC reflète la volonté des États membres de préserver le caractère intergouvernemental de l'organisation. La Conférence ministérielle constitue l'organe suprême de décision et se réunit tous les deux ans. Entre deux conférences ministérielles, le Conseil général assure la gestion courante de l'organisation et exerce également les fonctions d'Organe de règlement des différends et d'Organe d'examen des politiques commerciales. Plusieurs conseils et comités spécialisés complètent cette architecture institutionnelle et permettent le suivi des différents accords commerciaux.

Depuis sa création, l'OMC a contribué de manière significative à la croissance du commerce international et à la diffusion des règles du libre-échange.² Elle est devenue l'une des principales institutions de la gouvernance économique mondiale. Cependant, les transformations récentes du commerce international ont progressivement mis en évidence les limites de son fonctionnement et la nécessité d'adapter ses mécanismes institutionnels aux nouveaux défis de l'économie mondiale.

² HOEKMAN B. et MAVROIDIS P. C., *Trade in the 21st Century: Back to the Past?*, CEPR Press, Londres, 2021.

II. L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE ET LES TRANSFORMATIONS CONTEMPORAINES DU COMMERCE INTERNATIONAL

L'économie mondiale a connu, au cours des trois dernières décennies, des transformations profondes qui ont considérablement modifié la nature, les acteurs et les mécanismes du commerce international. L'accélération de la mondialisation, l'essor des nouvelles technologies, l'émergence de nouvelles puissances économiques, la fragmentation des chaînes de production et les préoccupations croissantes liées au développement durable ont progressivement fait émerger un environnement commercial beaucoup plus complexe que celui qui prévalait au moment de la création de l'OMC en 1995. Dans ce nouveau contexte, l'OMC est appelée à faire face à des défis inédits qui interrogent sa capacité d'adaptation et sa pertinence en tant qu'institution centrale de la gouvernance commerciale mondiale.³

L'une des principales transformations du commerce international réside dans l'émergence de nouvelles puissances économiques, notamment la Chine, l'Inde, le Brésil et plusieurs économies asiatiques. L'adhésion de la Chine à l'OMC en 2001 a profondément modifié les équilibres commerciaux internationaux. En l'espace de quelques décennies, la Chine est devenue l'un des principaux acteurs du commerce mondial, contribuant à une redistribution de la puissance économique au profit des pays émergents. Cette nouvelle configuration a entraîné une multiplication des rivalités économiques et commerciales, particulièrement entre les États-Unis et la Chine, dont les différends commerciaux ont largement contribué à fragiliser le système commercial multilatéral.

Parallèlement, la mondialisation économique a favorisé l'émergence des chaînes de valeur mondiales. La production des biens et des services ne s'effectue plus dans un seul pays, mais s'organise désormais à travers plusieurs espaces géographiques où interviennent une multitude d'acteurs économiques. Cette fragmentation de la production a profondément modifié les flux commerciaux internationaux. Les échanges de produits intermédiaires ont connu une croissance considérable et les économies nationales sont devenues de plus en plus interdépendantes. Les règles commerciales élaborées au cours des décennies

³ WOLFE R., « Reforming WTO Conflict Management: Why and How to Improve the Use of Specific Trade Concerns », *Journal of International Economic Law*, vol. 25, n° 1, 2022, p. 1-25.

précédentes apparaissent parfois insuffisantes pour encadrer ces nouvelles formes d'organisation de la production.

Cette transformation a également conduit à une redéfinition du concept même de compétitivité. Alors que les politiques commerciales étaient autrefois principalement axées sur la réduction des droits de douane, les enjeux actuels concernent davantage la qualité des infrastructures, la maîtrise technologique, la logistique, l'environnement réglementaire et la capacité d'innovation. Les obstacles non tarifaires, tels que les normes sanitaires et phytosanitaires, les réglementations techniques ou encore les exigences environnementales, occupent désormais une place centrale dans les relations commerciales internationales.⁴

L'économie numérique constitue, selon notre analyse, l'une des transformations majeures du commerce international contemporain. Le développement des technologies de l'information, du commerce électronique et des flux de données a profondément modifié les modes de production, de distribution et de consommation. Cette évolution soulève toutefois de nouveaux enjeux relatifs à la fiscalité numérique, à la protection des données, à la cybersécurité et à la régulation des plateformes. Nous constatons que l'OMC peine encore à élaborer un cadre normatif adapté, en raison notamment des divergences entre pays développés et pays en développement.

Nous observons également une progression rapide du commerce des services, favorisée par la numérisation de l'économie. L'Accord général sur le commerce des services encadre la libéralisation de secteurs tels que les télécommunications, les services financiers, le transport, l'éducation et le tourisme. Parallèlement, la propriété intellectuelle occupe une place croissante dans une économie fondée sur l'innovation et la connaissance. Les débats suscités par la pandémie de Covid-19 ont cependant révélé les tensions entre la protection des droits de propriété intellectuelle et les impératifs de santé publique, notamment en matière d'accès aux médicaments et aux vaccins.

Les préoccupations environnementales constituent un autre défi majeur. Les politiques climatiques, les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières, les normes écologiques et les subventions aux énergies propres posent la question de

⁴ CNUCED, *Trade and Development Report 2024: Rethinking Development in the Age of Discontent*, Nations Unies, Genève, 2024.

leur compatibilité avec les règles de l'OMC. Nous estimons que l'organisation doit parvenir à concilier la libéralisation commerciale et le développement durable, tout en évitant que les exigences environnementales ne deviennent des instruments de protectionnisme au détriment des pays en développement.

La pandémie de Covid-19 a, par ailleurs, révélé la vulnérabilité des chaînes de valeur mondiales et conduit de nombreux États à réévaluer leurs politiques commerciales et industrielles. Les restrictions à l'exportation, les perturbations des approvisionnements et les difficultés d'accès aux produits stratégiques ont renforcé les débats sur la souveraineté économique, la sécurité des approvisionnements et la résilience des économies nationales.

Nous constatons que les relations commerciales sont de plus en plus influencées par des considérations sécuritaires et géopolitiques. Les sanctions économiques, les restrictions technologiques et les politiques industrielles stratégiques montrent que le commerce est désormais utilisé comme un instrument de puissance. L'ensemble de ces transformations révèle ainsi un décalage croissant entre les règles actuelles du système commercial multilatéral et les nouvelles réalités de l'économie mondiale. Bien que l'OMC demeure indispensable à la stabilité des échanges, nous considérons que son adaptation et sa réforme sont devenues nécessaires pour répondre efficacement aux défis contemporains.

III. LA CRISE DU MULTILATÉRALISME COMMERCIAL ET LES LIMITES DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Depuis le début du XXI^e siècle, l'OMC traverse une crise profonde qui affecte aussi bien sa capacité normative que son efficacité institutionnelle. Alors que l'OMC avait été conçue comme le principal instrument de régulation du commerce mondial, les transformations de l'économie internationale et les nouvelles rivalités géopolitiques ont progressivement révélé les limites du système commercial multilatéral. La montée du protectionnisme, la paralysie des négociations commerciales, la crise du mécanisme de règlement des différends et la prolifération

des accords commerciaux régionaux ont contribué à remettre en question la centralité de l'OMC dans la gouvernance économique mondiale.⁵

La crise du multilatéralisme commercial s'inscrit dans un contexte international marqué par une redistribution de la puissance économique mondiale. L'émergence de nouvelles puissances, notamment la Chine et l'Inde, a profondément modifié les équilibres qui prévalaient lors de la création de l'organisation. Les rapports de force économiques sont devenus plus complexes et les divergences d'intérêts entre les pays développés et les pays en développement se sont accentuées. Cette nouvelle configuration a considérablement compliqué la recherche de compromis au sein de l'OMC.⁶

L'une des principales manifestations de cette crise est l'enlisement du Programme de Doha pour le développement. Lancé en 2001, ce cycle de négociations avait pour ambition de promouvoir une plus grande intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral et de corriger certaines asymétries héritées des cycles de négociations précédents. Toutefois, plus de vingt ans après son lancement, le Cycle de Doha demeure largement inachevé. Les désaccords persistants sur les subventions agricoles, l'accès aux marchés, le traitement spécial et différencié et les politiques industrielles ont empêché la conclusion d'un accord global.⁷

L'échec du Cycle de Doha illustre, à nos yeux, les difficultés croissantes du consensus multilatéral. L'élargissement progressif de l'OMC à plus de cent soixante États a rendu les négociations plus complexes et plus longues. Bien qu'il ait initialement constitué une garantie de légitimité, le principe de la prise de décision par consensus est progressivement devenu une source de blocage institutionnel. Il ressort de notre analyse que la diversité des intérêts économiques, des niveaux de développement et des priorités stratégiques rend désormais particulièrement difficile la conclusion d'accords multilatéraux ambitieux.

⁵ HOEKMAN B., « Revitalizing Multilateral Trade Governance at the World Trade Organization », *Journal of World Trade*, vol. 55, n° 3, 2021, pp. 353-376.

⁶ MAVROIDIS P. C. et SAPIR A., « China and the WTO: Why Multilateralism Still Matters », *World Trade Review*, vol. 20, n° 3, 2021, p. 321-339.

⁷ ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE, *Annual Report 2025*, WTO, Genève, 2025.

La crise du mécanisme de règlement des différends représente une autre manifestation importante des difficultés actuelles de l'OMC. Nous retenons que ce mécanisme a longtemps été considéré comme l'une des principales innovations institutionnelles de l'organisation. Son caractère juridictionnel et contraignant contribuait au respect des règles commerciales internationales, à la sécurité juridique des échanges et à la stabilité du système commercial mondial.

Toutefois, l'examen des évolutions récentes révèle que les critiques adressées à l'Organe d'appel ont progressivement conduit à sa paralysie. Les États-Unis lui ont notamment reproché d'outrepasser ses compétences en créant, par sa jurisprudence, des obligations qui n'auraient pas été expressément acceptées par les membres. Leur refus de procéder à la nomination de nouveaux juges a entraîné, en décembre 2019, l'interruption du fonctionnement de l'Organe d'appel, faute de quorum.

À notre avis, cette situation a considérablement affaibli la crédibilité du système commercial multilatéral. L'impossibilité de mener certaines procédures contentieuses jusqu'à leur terme compromet l'effectivité des règles de l'OMC, accroît les risques de mesures unilatérales de rétorsion et entretient une insécurité juridique dans les relations commerciales internationales.

Nous observons, par ailleurs, que la montée du protectionnisme constitue une autre dimension essentielle de la crise du multilatéralisme commercial. Alors que les premières décennies d'existence de l'OMC avaient été caractérisées par une libéralisation progressive des échanges, plusieurs États ont récemment renforcé la protection de leurs marchés et de leurs industries stratégiques. Les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine illustrent particulièrement cette remise en cause des principes traditionnels du libre-échange.

L'imposition de droits de douane supplémentaires, les restrictions à l'exportation, le contrôle des investissements étrangers et les politiques de relocalisation industrielle traduisent, selon notre lecture, une réaffirmation du rôle de l'État dans la conduite de l'économie. La pandémie de Covid-19 et les tensions géopolitiques contemporaines ont accentué cette orientation en révélant les vulnérabilités liées à une dépendance excessive à l'égard des chaînes de valeur mondiales.

Il convient également de souligner la place croissante des considérations de sécurité nationale dans les politiques commerciales. De nombreux États invoquent désormais la sécurité économique et/ou stratégique pour justifier des restrictions relatives au commerce, aux investissements et aux transferts de technologies. Cette évolution est particulièrement manifeste dans les secteurs sensibles tels que les semi-conducteurs, les minerais critiques, les technologies numériques et les équipements de télécommunications.

De notre point de vue, l'instrumentalisation du commerce à des fins géopolitiques constitue l'un des défis les plus sérieux auxquels l'OMC doit faire face. Le commerce international devient progressivement un espace de compétition stratégique dans lequel les considérations économiques, technologiques et politiques sont étroitement imbriquées. Cette évolution remet en question l'idée selon laquelle les échanges commerciaux pourraient être durablement dissociés des rivalités de puissance.

Notre étude met également en évidence les difficultés de l'OMC à encadrer les nouveaux enjeux du commerce international. Les règles existantes apparaissent encore insuffisantes pour traiter efficacement des questions relatives au commerce numérique, aux subventions industrielles, aux entreprises publiques, aux politiques environnementales et aux flux transfrontaliers de données. Les négociations engagées sur ces matières demeurent lentes en raison des divergences persistantes entre les principales puissances commerciales.

Une attention particulière doit être accordée aux préoccupations exprimées par les pays en développement. Plusieurs d'entre eux estiment que les règles actuelles du système multilatéral profitent davantage aux économies développées et tiennent insuffisamment compte de leurs contraintes structurelles. Nous considérons que les débats portant sur le traitement spécial et différencié, l'accès aux technologies et la préservation d'une marge de manœuvre en matière de politiques industrielles traduisent la persistance d'un profond déséquilibre dans la gouvernance commerciale mondiale.

La crise du multilatéralisme commercial révèle ainsi une contradiction fondamentale. D'une part, l'interdépendance économique mondiale rend plus nécessaire que jamais l'existence d'institutions capables de réguler les échanges internationaux. D'autre part, la montée des rivalités géopolitiques, la diversification

des intérêts nationaux et la réaffirmation de la souveraineté économique rendent de plus en plus difficile la construction d'un consensus multilatéral.⁸

Pour autant, cette crise ne signifie pas la disparition de l'OMC. Malgré ses difficultés, cette institution demeure le seul cadre universel de régulation du commerce international. Ses accords continuent de structurer une grande partie des échanges mondiaux et ses principes fondamentaux demeurent au cœur de la gouvernance économique internationale. La question centrale n'est donc pas celle de sa disparition, mais plutôt celle de sa réforme et de sa capacité d'adaptation aux nouvelles réalités du commerce mondial.

L'affaiblissement relatif du multilatéralisme commercial a cependant favorisé l'émergence de nouvelles formes de coopération économique, notamment à travers la multiplication des accords commerciaux régionaux et des accords méga-régionaux. Cette dynamique de régionalisation constitue aujourd'hui l'une des principales transformations de l'économie mondiale et soulève d'importantes interrogations quant à l'avenir du système commercial multilatéral.

IV. LA PROLIFÉRATION DES ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX ET LE DÉFI DU RÉGIONALISME DANS LA GOUVERNANCE COMMERCIALE MONDIALE

L'une des transformations les plus marquantes du commerce international contemporain réside dans la multiplication des accords commerciaux régionaux. Alors que le système commercial multilatéral avait longtemps constitué le principal cadre de libéralisation des échanges, les États ont progressivement développé une préférence croissante pour les accords régionaux et bilatéraux. Cette évolution a profondément modifié l'architecture de la gouvernance commerciale mondiale et soulevé de nombreuses interrogations quant à l'avenir du multilatéralisme commercial.

Le régionalisme commercial n'est certes pas un phénomène nouveau. Dès les années 1950, plusieurs initiatives d'intégration économique avaient vu le jour, notamment en Europe et en Amérique latine. Toutefois, le phénomène a pris une ampleur considérable depuis les années 1990. Le nombre d'accords commerciaux

⁸ WOLFE R., *Art. cit.*, p. 1-25 ; ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE, *World Trade Report 2024: Trade and Inclusiveness How to Make Trade Work for All*, WTO, Genève, 2024.

régionaux notifiés auprès de l'Organisation mondiale du commerce a connu une croissance spectaculaire, traduisant la volonté des États de compléter, voire de contourner, les lenteurs du processus de négociation multilatérale.⁹

Cette évolution résulte de plusieurs facteurs. La première explication tient aux difficultés croissantes rencontrées dans le cadre des négociations multilatérales. L'enlisement du Cycle de Doha a conduit de nombreux États à rechercher d'autres cadres de coopération économique afin de poursuivre la libéralisation des échanges et d'adapter plus rapidement les règles commerciales aux nouvelles réalités de l'économie mondiale. Les accords régionaux offrent, en effet, une plus grande flexibilité et permettent de réunir un nombre plus restreint de partenaires partageant des intérêts économiques relativement convergents.

La deuxième explication réside dans la transformation de la nature même du commerce international. Les nouvelles formes de production, caractérisées par le développement des chaînes de valeur mondiales, exigent des niveaux d'intégration plus poussés que ceux généralement permis par les accords multilatéraux. Les accords régionaux modernes ne se limitent plus à la réduction des droits de douane. Ils abordent désormais des questions aussi diverses que les investissements, la propriété intellectuelle, le commerce numérique, les marchés publics, les normes environnementales ou encore les politiques de concurrence.

Notre analyse montre également que le régionalisme commercial est devenu un instrument de puissance économique et géopolitique. Les grandes puissances utilisent de plus en plus les accords commerciaux comme des outils de projection d'influence et de consolidation de leurs intérêts stratégiques. Ces accords permettent non seulement d'accroître les échanges économiques, mais également de diffuser des normes juridiques, de renforcer des alliances politiques et de structurer des espaces d'influence régionale.

Cette dimension géopolitique est particulièrement visible dans les accords dits « méga-régionaux », qui regroupent un nombre important d'États et couvrent une part significative du commerce mondial. L'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (CPTPP) ainsi que le Partenariat économique régional global

⁹ BALDWIN R., *The Great Convergence: Information Technology and the New Globalization*, Harvard University Press, Cambridge, 2016.

(RCEP) illustrent cette nouvelle génération d'accords commerciaux caractérisés par un degré élevé d'intégration économique et réglementaire.

Le développement du régionalisme commercial a profondément modifié la structure de la gouvernance économique internationale. Le système commercial mondial apparaît aujourd'hui comme une architecture complexe, composée d'une multitude d'accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux qui se superposent et interagissent parfois de manière contradictoire. Certains auteurs utilisent d'ailleurs l'expression « bol de spaghetti juridique » pour décrire cette multiplication des règles commerciales et des régimes préférentiels.

Cette fragmentation normative soulève plusieurs préoccupations. L'existence de règles d'origine différentes, de normes techniques divergentes et de mécanismes institutionnels multiples peut accroître les coûts de transaction pour les entreprises et rendre plus complexe la gestion du commerce international. Elle risque également de créer des inégalités entre les États, notamment entre ceux qui disposent d'un accès privilégié à certains marchés régionaux et ceux qui demeurent à l'écart de ces processus d'intégration.

L'OMC elle-même reconnaît l'existence d'une relation complexe entre régionalisme et multilatéralisme. D'un côté, les accords commerciaux régionaux peuvent contribuer à l'approfondissement de la libéralisation des échanges et servir de laboratoires d'innovation normative. Ils permettent souvent d'expérimenter de nouvelles règles susceptibles d'être ultérieurement intégrées dans le cadre multilatéral. De l'autre côté, ils peuvent favoriser une fragmentation de l'ordre commercial international et affaiblir le rôle central de l'OMC.

Le débat entre régionalisme et multilatéralisme a donné lieu à deux principales approches théoriques. La première considère les accords régionaux comme des « blocs de construction » du système commercial multilatéral. Selon cette perspective, les initiatives régionales constituent des étapes intermédiaires qui favorisent une plus grande ouverture des économies et préparent l'approfondissement du multilatéralisme. La seconde approche considère, au contraire, les accords régionaux comme des « blocs d'achoppement » susceptibles de détourner les échanges, de créer des discriminations commerciales et d'affaiblir la cohérence de la gouvernance commerciale mondiale.

À notre avis, l'expérience récente montre que ces deux dynamiques coexistent. Certains accords régionaux ont effectivement contribué à l'approfondissement de la coopération économique internationale, tandis que d'autres ont renforcé les logiques de fragmentation et de compétition entre les grandes puissances commerciales.

L'Afrique constitue un terrain particulièrement intéressant pour analyser cette articulation entre régionalisme et multilatéralisme. Depuis plusieurs décennies, le continent s'est engagé dans un vaste processus d'intégration économique fondé sur la création de nombreuses Communautés économiques régionales. Ces initiatives ont culminé avec l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui constitue aujourd'hui le projet d'intégration économique le plus ambitieux entrepris à l'échelle du continent.

La ZLECAf ne se présente pas comme une alternative au système commercial multilatéral, mais plutôt comme un instrument destiné à renforcer l'intégration économique africaine et à améliorer l'insertion du continent dans le commerce mondial. Elle poursuit des objectifs multiples, parmi lesquels figurent l'accroissement du commerce intra-africain, le développement des chaînes de valeur régionales, la promotion de l'industrialisation et la diversification des économies africaines.

Nous considérons que l'expérience africaine illustre ainsi la possibilité d'une complémentarité entre régionalisme et multilatéralisme. Dans un contexte marqué par la marginalisation relative de l'Afrique dans le commerce mondial, l'intégration régionale apparaît comme un levier de développement économique et de renforcement de la capacité de négociation des États africains dans les enceintes internationales.

Cependant, la réussite de la ZLECAf dépendra largement de sa capacité à éviter certaines difficultés observées dans d'autres expériences régionales, notamment la fragmentation institutionnelle, le chevauchement des engagements régionaux et la faiblesse des capacités de mise en œuvre.

L'essor du régionalisme commercial constitue ainsi l'une des principales manifestations des transformations de la gouvernance économique mondiale. Il révèle à la fois les limites du système commercial multilatéral et la capacité des États à développer de nouvelles formes de coopération économique. Cette

évolution soulève néanmoins une question fondamentale : comment réformer l'OMC afin de préserver la cohérence du système commercial international, tout en tenant compte des nouvelles dynamiques de régionalisation et des enjeux émergents du commerce mondial ?

La réponse à cette interrogation conduit naturellement notre réflexion vers les perspectives de réforme de l'OMC et les conditions nécessaires au renouvellement du multilatéralisme commercial.

V. QUELLE RÉFORME DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE POUR UNE GOUVERNANCE COMMERCIALE MONDIALE PLUS EFFICACE ?

Les mutations profondes de l'économie mondiale, l'émergence de nouvelles puissances commerciales, la montée du régionalisme et les défis liés au commerce numérique et au développement durable ont considérablement fragilisé le système commercial multilatéral. Face à ces transformations, l'OMC apparaît aujourd'hui à la croisée des chemins. Si elle demeure le principal cadre institutionnel de régulation des échanges internationaux, ses difficultés de fonctionnement soulignent la nécessité d'engager des réformes profondes susceptibles de restaurer son efficacité, sa légitimité et sa capacité d'adaptation aux nouvelles réalités du commerce mondial.¹⁰

La première exigence de réforme concerne le processus de négociation commerciale lui-même. Depuis l'échec du Cycle de Doha, les négociations multilatérales ont connu de nombreuses difficultés, principalement en raison de la diversité des intérêts des États membres et de la rigidité du principe du consensus. Celui-ci, nécessite une habileté diplomatique pour amener tous les membres d'accepter et de soutenir la décision sans nécessairement être entièrement d'accord et non pas la recherche de l'unanimité entre plus de cent soixante membres l'adoption de nouvelles règles commerciales.

Cette situation a conduit plusieurs auteurs à plaider en faveur d'une plus grande flexibilité institutionnelle. L'une des pistes envisagées consiste à développer davantage les accords plurilatéraux, c'est-à-dire des accords conclus entre un nombre limité de membres de l'OMC, mais ouverts à l'adhésion ultérieure des

¹⁰ MATSUSHITA M., SCHOENBAUM T. J., MAVROIDIS P. C. et HAHN M., *Op. cit.*

autres États. Cette approche permettrait d'accélérer la production normative de l'organisation tout en préservant son caractère multilatéral.

La réforme du mécanisme de règlement des différends constitue une deuxième priorité. Pendant de nombreuses années, le système de règlement des différends a été considéré comme la principale réussite institutionnelle de l'OMC. Son affaiblissement, consécutif à la paralysie de l'Organe d'appel depuis 2019, a considérablement réduit la capacité de l'organisation à garantir le respect de ses règles.¹¹

Le rétablissement d'un système juridictionnel pleinement opérationnel apparaît dès lors comme une nécessité. Cette réforme suppose toutefois la prise en compte des critiques formulées par certains États, notamment en ce qui concerne les méthodes d'interprétation juridique, le respect des délais de procédure et la portée des décisions rendues par les organes juridictionnels. La restauration de la confiance entre les membres constitue ainsi une condition essentielle du renouvellement du système de règlement des différends.

Une autre priorité concerne l'adaptation des règles commerciales aux nouveaux enjeux de l'économie mondiale. L'essor du numérique a profondément transformé les échanges internationaux. Les flux de données, le commerce électronique, les plateformes numériques et l'intelligence artificielle sont devenus des éléments centraux de la mondialisation contemporaine. Pourtant, le cadre normatif de l'OMC demeure encore largement insuffisant pour réguler ces nouvelles réalités.

L'élaboration de règles communes en matière de commerce numérique constitue donc un défi majeur pour la gouvernance commerciale mondiale. Les négociations en cours portent notamment sur la libre circulation des données, la protection de la vie privée, la cybersécurité, la fiscalité numérique et l'encadrement des plateformes du commerce électronique. L'absence de consensus sur ces questions risque de favoriser la fragmentation réglementaire et d'accentuer les inégalités entre les économies développées et les pays en développement.

¹¹ WOLFE R., *Art. cit.*

La question des subventions industrielles et du rôle de l'État dans l'économie constitue également un enjeu central de la réforme de l'OMC. Les transformations récentes de l'économie mondiale ont conduit plusieurs États à mettre en œuvre des politiques industrielles ambitieuses dans des secteurs stratégiques tels que les semi-conducteurs, les énergies renouvelables ou les technologies numériques. Cette évolution remet en question certaines conceptions traditionnelles du libre-échange et appelle une réflexion approfondie sur les conditions d'encadrement des interventions publiques dans l'économie.

Les préoccupations environnementales imposent également une adaptation du système commercial multilatéral. La lutte contre les changements climatiques, la transition énergétique et la promotion du développement durable sont devenues des priorités majeures de la communauté internationale. Depuis la conclusion de l'accord de Paris sur les changements climatiques en décembre 2015, les politiques environnementales adoptées par les États ont désormais des incidences directes sur le commerce international.

L'OMC est ainsi appelée à jouer un rôle croissant dans la conciliation entre les impératifs du libre-échange et les objectifs environnementaux. Cette conciliation est particulièrement délicate dans la mesure où certaines mesures environnementales peuvent être perçues comme de nouvelles formes de protectionnisme déguisé. La recherche d'un équilibre entre commerce et développement durable constitue donc l'un des grands défis de la gouvernance économique mondiale au XXI^e siècle.

La réforme de l'OMC doit également prendre en considération les préoccupations spécifiques des pays en développement. Malgré leur participation croissante au commerce mondial, ces pays continuent de faire face à des contraintes structurelles importantes, notamment en matière de capacités productives, d'infrastructures, de transfert de technologies et de diversification économique.

Le traitement spécial et différencié demeure, à cet égard, un sujet de débat particulièrement sensible. Alors que certains États développés souhaitent une redéfinition de ce principe, de nombreux pays en développement considèrent qu'il constitue un instrument indispensable à la réduction des inégalités économiques

internationales. La recherche d'un compromis sur cette question apparaît essentielle pour préserver la légitimité du système commercial multilatéral.

Les pays africains dont la majorité d'entre eux sont dans la catégorie des pays les moins avancés, accordent une importance particulière à cette problématique. Leur faible part dans le commerce mondial, leur dépendance à l'égard des exportations de matières premières et les difficultés liées à leur industrialisation justifient, selon eux, le maintien de mécanismes spécifiques de soutien et d'accompagnement. Dans cette perspective, la réforme de l'OMC devrait favoriser une meilleure prise en compte des préoccupations de développement et renforcer la participation des économies africaines à la gouvernance commerciale mondiale.

L'avenir de l'OMC dépendra également de sa capacité à s'articuler avec les nouvelles dynamiques de régionalisation économique. La multiplication des accords commerciaux régionaux ne doit pas être perçue comme une remise en cause du multilatéralisme, mais plutôt comme une réalité avec laquelle l'OMC doit désormais composer. De toute évidence, une meilleure complémentarité soutenue entre régionalisme et multilatéralisme pourrait contribuer à renforcer la cohérence de la gouvernance commerciale internationale.

Plus fondamentalement, la réforme de l'OMC pose la question de l'avenir du multilatéralisme lui-même. Dans un contexte marqué par la montée des rivalités géopolitiques, le retour des politiques de puissance et la réaffirmation de la souveraineté économique, la capacité des États à maintenir un système commercial fondé sur des règles communes constitue un enjeu majeur pour la stabilité de l'économie mondiale.

L'OMC demeure aujourd'hui l'une des rares institutions universelles capables d'offrir un cadre de dialogue, de gestion, de surveillance, de négociation et de règlement des différends en matière commerciale. Son affaiblissement risquerait de favoriser une fragmentation accrue du commerce mondial, une multiplication des mesures unilatérales et une intensification des tensions économiques internationales.

En définitive, la réforme de l'OMC apparaît moins comme une option que comme une nécessité historique. La préservation d'un système commercial international stable, prévisible et inclusif dépend largement de la capacité de

l'organisation à se renouveler, à intégrer les nouveaux enjeux de la mondialisation et à restaurer la confiance de ses membres.

La crise actuelle de l'Organisation mondiale du commerce ne traduit pas l'échec définitif du multilatéralisme commercial, mais plutôt l'épuisement d'un modèle institutionnel conçu pour un environnement économique et géopolitique différent de celui qui caractérise le XXI^e siècle. Les mutations de l'économie mondiale exigent une adaptation des règles commerciales et des mécanismes de gouvernance afin de répondre aux nouveaux défis liés au numérique, au développement durable, à la sécurité économique et aux aspirations des pays en développement.

La réforme de l'Organisation mondiale du commerce apparaît dès lors comme une condition essentielle à la préservation d'un ordre commercial international fondé sur des règles communes. L'avenir du multilatéralisme commercial dépendra de la capacité des États à dépasser leurs divergences et à construire un nouveau consensus susceptible de concilier ouverture économique, souveraineté nationale et développement durable.

CONCLUSION

L'analyse que nous avons menée sur l'évolution du système commercial international démontre les profondes transformations qui affectent aujourd'hui la gouvernance économique mondiale. Depuis sa création en 1995, l'OMC s'est imposée comme le principal cadre institutionnel de régulation des échanges internationaux. Nous constatons qu'elle a largement contribué à l'expansion du commerce mondial, à la réduction des barrières commerciales et à l'établissement de règles communes destinées à favoriser la prévisibilité et la stabilité des relations économiques internationales.

Toutefois, notre étude montre que les mutations intervenues au cours des dernières décennies ont profondément modifié l'environnement dans lequel évolue l'OMC. L'émergence de nouvelles puissances économiques, le développement des chaînes de valeur mondiales, l'essor de l'économie numérique, les préoccupations environnementales et la montée des rivalités géopolitiques ont progressivement révélé les limites du système commercial multilatéral. Les difficultés rencontrées dans le cadre du Cycle de Doha, la paralysie de l'Organe d'appel et la multiplication

des mesures protectionnistes témoignent, selon notre analyse, des défis auxquels l'OMC est aujourd'hui confrontée.

Nous avons également montré que la crise du multilatéralisme commercial ne saurait être interprétée comme l'annonce de la disparition imminente de l'Organisation mondiale du commerce. Elle traduit plutôt l'épuisement d'un cadre institutionnel conçu pour un contexte économique et politique profondément différent de celui qui caractérise le XXI^e siècle. À notre avis, l'interdépendance croissante des économies, la complexité des échanges contemporains et l'apparition de nouvelles problématiques commerciales rendent plus nécessaire que jamais l'existence d'une institution capable de promouvoir la coopération internationale et de prévenir la fragmentation du commerce mondial.

Parallèlement, nous observons que l'essor du régionalisme commercial apparaît comme l'une des principales réponses apportées par les États aux difficultés du multilatéralisme. La multiplication des accords commerciaux régionaux et des accords méga-régionaux traduit la volonté des acteurs internationaux de poursuivre la libéralisation des échanges dans des cadres plus flexibles et mieux adaptés à leurs intérêts spécifiques. Nous estimons néanmoins que cette dynamique comporte également des risques de fragmentation normative et de marginalisation de certains pays, notamment des économies les moins avancées.

A cet égard, l'expérience récente du régionalisme observée en Afrique nous offre une perspective particulièrement intéressante. En effet, la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, nous montre qu'il est possible d'articuler régionalisme et multilatéralisme dans une logique de complémentarité. A cet effet, la ZLECAf constitue à la fois un instrument de renforcement de l'intégration économique du continent et un moyen d'améliorer la participation de l'Afrique au commerce mondial. Elle illustre également, selon nous, la nécessité de développer des stratégies régionales susceptibles de renforcer la capacité de négociation des pays en développement dans les enceintes internationales.

Au terme de notre étude, nous considérons que l'hypothèse de départ est largement confirmée. L'OMC traverse effectivement une crise de gouvernance qui résulte de l'inadéquation de certaines de ses règles et de ses mécanismes institutionnels aux nouvelles réalités de l'économie mondiale. Cependant, nous

soutenons que, malgré ses difficultés actuelles, l'OMC demeure une institution indispensable à la stabilité du système commercial international et à la préservation d'un ordre économique fondé sur des règles communes.

Nous estimons dès lors que la réforme de l'Organisation mondiale du commerce constitue une nécessité historique. Cette réforme devrait notamment porter sur la revitalisation du mécanisme de règlement des différends, l'adaptation des règles commerciales aux enjeux du commerce numérique, des questions environnementales et du développement durable, la prise en compte des préoccupations spécifiques des pays en développement ainsi que le renforcement de la complémentarité entre régionalisme et multilatéralisme.

Nous pensons que l'avenir de la gouvernance commerciale mondiale dépendra de la capacité des États à construire un nouveau consensus multilatéral conciliant l'ouverture économique, la souveraineté nationale, la sécurité économique et le développement durable. Dans un contexte international marqué par une interdépendance croissante et par le renouvellement des rivalités de puissance, nous considérons que le maintien d'une OMC efficace, inclusive et légitime constitue l'une des conditions essentielles de la stabilité et de la prospérité de l'économie mondiale.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BALDWIN R., *The Great Convergence: Information Technology and the New Globalization*, Harvard University Press, Cambridge, 2016.
- BANQUE MONDIALE, *Global Economic Prospects*, Banque mondiale, Washington D.C., 2025.
- CNUCED, *Trade and Development Report 2024: Rethinking Development in the Age of Discontent*, Nations Unies, Genève, 2024.
- HOEKMAN B. et MAVROIDIS P. C., *Trade in the 21st Century: Back to the Past?*, CEPR Press, Londres, 2021.
- HOEKMAN B., « Revitalizing Multilateral Trade Governance at the World Trade Organization », *Journal of World Trade*, vol. 55, n° 3, 2021.
- IRWIN D. A., *Clashing over Commerce: A History of US Trade Policy*, University of Chicago Press, Chicago, 2020.

- MATSUSHITA M., SCHOENBAUM T. J., MAVROIDIS P. C. et HAHN M., *The World Trade Organization: Law, Practice, and Policy*, Oxford University Press, Oxford, 2023.
- MAVROIDIS P. C. et SAPIR A., « China and the WTO: Why Multilateralism Still Matters », *World Trade Review*, vol. 20, n° 3, 2021.
- ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE, *Annual Report 2025*, WTO, Genève, 2025.
- ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE, *World Trade Report 2024: Trade and Inclusiveness How to Make Trade Work for All*, WTO, Genève, 2024.
- ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE, *World Trade Statistical Review 2024*, WTO, Genève, 2024.
- VAN DEN BOSSCHE P. et ZDOUC W., *The Law and Policy of the World Trade Organization*, Cambridge University Press, Cambridge, 2022.
- WOLFE R., « Reforming WTO Conflict Management: Why and How to Improve the Use of Specific Trade Concerns », *Journal of International Economic Law*, vol. 25, n° 1, 2022.